

## Séance publique du 19 décembre 2005

### Délibération n° 2005-3114

commission principale : développement économique

objet : **Filière de la vie - Participation financière à l'étude de faisabilité du projet d'hadronthérapie Etoile (traitement du cancer par faisceaux d'ions carbonés) dans le cadre du contrat plan Etat-Région**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 30 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

#### *Le préambule*

Le projet Etoile est inscrit à présent dans la mesure n° 70 du plan cancer national, "projets européens et internationaux", présenté par monsieur le Président de la République en mars 2003 visant à promouvoir des projets de niveau international et encourager concrètement les collaborations sur des champs où la France ne peut avancer isolée. La communauté urbaine de Lyon soutient le projet Etoile en finançant dans le cadre du contrat de plan Etat-Région la dernière phase de l'étude de faisabilité.

#### *La présentation et l'état d'avancement du projet*

L'objectif principal du projet Etoile est de construire, à Lyon, un centre national de traitement, par faisceaux d'ions carbonés (hadronthérapie), des tumeurs profondes radio-résistantes et inopérables.

Ces enjeux sont multiples et se situent à plusieurs niveaux :

- en terme de santé publique, il apportera un nouvel outil innovant et performant pour le traitement du cancer et cible une capacité de 1500 à 2000 patients ambulatoires/an, avec l'objectif de guérir 1000 malades/an. Il prévoit un bâtiment avec un synchrotron et trois salles de traitement,

- en terme de recherche clinique, il permettra l'accès à des réseaux européens, notamment à travers le réseau Enlight (créé au cours du 5° PCRD) et le projet Relight qui sera proposé dans le cadre du 6° programme cadre de recherche (PCRD). Plus largement il offrira un pôle d'animation de recherches et de formation pour la radiothérapie dans son ensemble,

- en terme de développement économique et de stratégie, il permettrait de positionner notre région au niveau mondial en matière de lutte contre le cancer et de radiothérapie.

Le projet Etoile s'est développé au sein de l'université Claude Bernard Lyon I depuis 1999, en collaboration avec la fondation Tera (Milan, Italie), le Cern (Genève, Suisse) et le GSI (Darmstadt, Allemagne). Un avant-projet a été rédigé pour présenter les grandes lignes du projet coordonné par Joël Rochat.

Le projet représente un investissement de 88 M€ et un coût de fonctionnement de 14 M€. La mise en service est prévue fin 2008.

En février 2005, l'Institut national du cancer s'est vu confier l'évaluation des deux projets de Centres d'hadronthérapie Etoile (à Lyon) et Asclepios (à Caen). Le rapport d'évaluation a été remis le 21 avril 2005 aux Ministres de la santé et de la recherche. Le 12 mai dernier, un communiqué de presse par lequel MM Douste-Blazy et Aubert, ministres de la santé et de la recherche, annonçait leur décision de création d'un centre national d'hadronthérapie à Lyon. Une première réunion de travail a eu lieu le 6 octobre 2005 entre le ministère de la santé, les partenaires et acteurs du projet pour préparer la venue prochaine à Lyon du ministre de la santé confirmant cette création et précisant ses modalités.

### *Le budget*

Depuis 4 ans, l'étude de faisabilité du projet Etoile est financée par la région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine et l'Etat, dans le cadre de l'actuel contrat de plan état région 2000-2006, pour un montant total de 2,9 millions d'euros.

La Communauté urbaine a été sollicitée pour soutenir le projet Etoile à hauteur de 153 000 € TTC dans le cadre du contrat de plan-Etat Région. La Communauté urbaine a versé 75 000 € TTC au titre de l'exercice budgétaire 2004 et est sollicité à hauteur de 78 000 € TTC, dont 39 000 € en 2005 et 39 000 € en 2006, pour financer la réalisation de la dernière phase d'étude de faisabilité de ce projet.

La situation du financement du programme projet Etoile-Hadronthérapie dans le cadre du contrat de plan-Etat Région 2000-2006 sera donc la suivante fin 2005 :

- la Région aura versé	1 666 200 €	sur 1 908 000 € budgétisés initialement
- l'Etat aura versé	657 350 €	sur 840 000 € budgétisés initialement
- la Communauté urbaine aura versé	153 000 €	sur 153 000 € budgétisés initialement

soit au total 2 476 550 € sur les 2 901 000 € du programme.

### *Les critères d'évaluation*

- résultats de l'étude de faisabilité,
- liens mis en place avec les autres projets initiés dans le cadre du Clara ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de modifier le rapport n° 2005-3114 de la manière suivante :

\* à la page n° 1, avant-dernier paragraphe :

au lieu de "Le projet représente un investissement de 88 M€."

il faut lire "Le projet représente un investissement de 100 M€."

### **DELIBERE**

**1° - Accepte** les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention avec l'université Claude Bernard de Lyon concernant le projet d'hadronthérapie Etoile pour l'année 2005-2006.

**3° - Approuve** le versement d'une subvention annuelle de 78 000 € par la Communauté urbaine à l'université Claude Bernard de Lyon pour l'année 2005-2006.

**4° - La dépense** correspondante de 78 000 € sera imputée au budget de la Communauté urbaine - compte 657 380 - fonction 90 et répartie comme suit :

- exercice 2005 : 39 000 €
- exercice 2006 : 39 000 €

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,